

Choix d'options en 2ème année

Par **Laure**, le **15/09/2012** à **09:18**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante en droit en 2ème année. Etant intéressée par la fiscalité, j'ai pour cette année des matières comme le droit administratif, le droit civil,... j'ai pour choix entre la comptabilité privé et les politiques comparées d'une part, d'autre part je dois choisir entre les finances publiques et la procédure pénale. Je dois faire part des mes choix avant le 19 septembre. Donc que me conseillez-vous ? La comptabilité privée et les finances publiques ? Ou alors la procédure pénale à la place des finances publiques ? Ensuite une autre question, en fiscalité faut-il être compétent en droit administratif voire le droit public ? Puis ma dernière question est celle-ci : le C2i informatique niveau 1 est-il nécessaire de l'avoir pour aller en Master ?

Votre aide m'apportera beaucoup,

Merci.

Par **bulle**, le **15/09/2012** à **10:18**

Bonjour,

[citation]Donc que me conseillez-vous ? La comptabilité privée et les finances publiques ? Ou alors la procédure pénale à la place des finances publiques ? [/citation]

La compta et les finances publiques.

[citation]en fiscalité faut-il être compétent en droit administratif voire le droit public ? [/citation]

Oui, le droit fiscal appartient d'ailleurs plus au droit public qu'au droit privé.

[citation]le C2i informatique niveau 1 est-il nécessaire de l'avoir pour aller en Master ?
[/citation]

A priori non mais je vous conseille de vérifier ce qu'il en est pour votre fac.

Par **Laure**, le **15/09/2012** à **11:38**

Merci pour ce conseil. Vous confirmez ce que je pensais.

Par Yn, le 18/09/2012 à 11:26

Salut,

Je suis d'accord avec *bulle*, note cependant, *Laure*, que la fiscalité est un domaine très très vaste qui se greffe sur pratiquement toutes les disciplines du droit.

Par exemple, tu as la fiscalité des entreprises, des successions, des libéralités, etc. Bref, simple remarque pour attirer ton attention sur tes choix futurs.